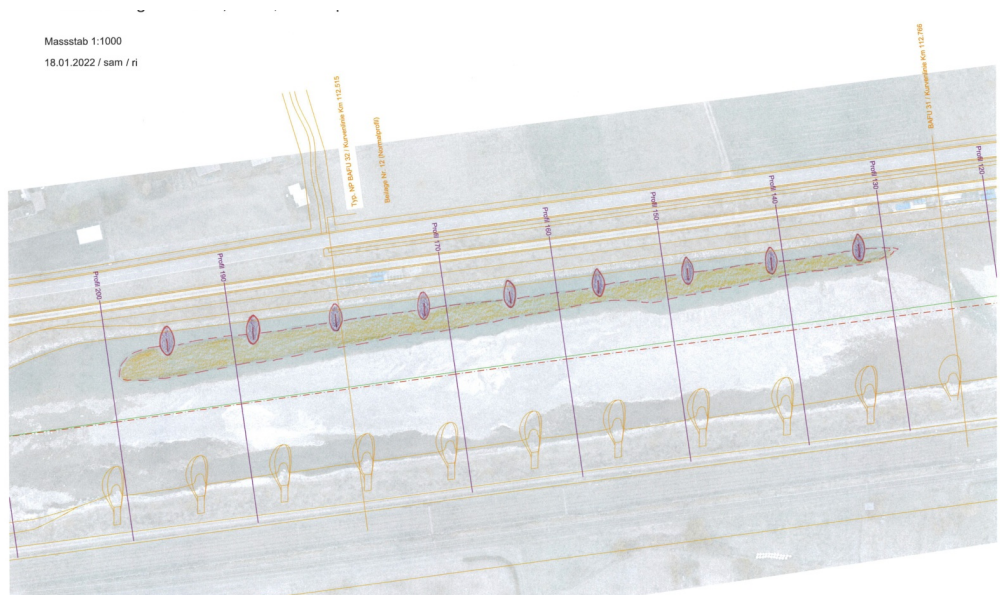




Déviation du courant et prévention contre l'érosion du lit du Rhône

Aménagement fluvial, Protection contre les crues, Construction pour les basses eaux, Morphologie fluviale, Demande d'autorisation, Appel d'offre, Expertise, Projet d'exécution

Dans le cadre de la mesure prioritaire de Viège, plus d'espace a été donné au Rhône sur un long tronçon. Les mesures du Los 7 autour de Lalden ont été réalisées en 2016/2017.

En rive droite, la digue a été déplacée et protégée au moyen d'un enrochement lisse. Au cours des années suivantes, une forte concentration du courant le long de la rive droite a été observée dans le cadre du monitoring. Lors des basses-eaux, l'eau s'écoule principalement dans le chenal d'érosion qui s'est formé.

Sans mesures, l'affouillement continuerait à s'approfondir et menacerait la fondation en blocs. En raison de l'affouillement profond, le chenal ne peut plus déplacer sans intervention et, le développement naturel de la dynamique fluviale est empêché. Des épis ont été proposés comme mesures d'urgence pour la déstabilisation des berges et soutenir une morphologie fluviale naturelle jusqu'à ce qu'un équilibre naturel se développe sur l'ensemble du tronçon.

Les épis ont été conçus comme des râtaux en bois. Les galets grossiers se trouvant dans le tronçon amont ont été utilisés compléter les grilles en bois et pour combler l'affouillement. Les épis ont été placés le plus bas possible afin de ne pas influencer la capacité hydraulique. De plus, à moyen terme, les épis devraient permettre la déposition de matériaux flottants, créant ainsi un habitat pour les poissons et d'autres organismes.

MANDANT	Service des dangers naturels, Section Rhône et Léman, Canton du Valais
PÉRIODE	Janvier à avril 2022
NOS PRESTATIONS	Expertise, planification de mesure urgente, soumission et appui à la réalisation
DÉTAILS TECHNIQUES	9 épis avec système de râteau - 72 St. rondins (8 par épi) - 600 m ³ de petits blocs issus de dépositions amont - 2500 m ³ gravier grossier issus des dépositions amont